

Adaptation du projet d'exploitation
de la Carrière Joffre
Cycle de formation Services civiques

Association Paiolive

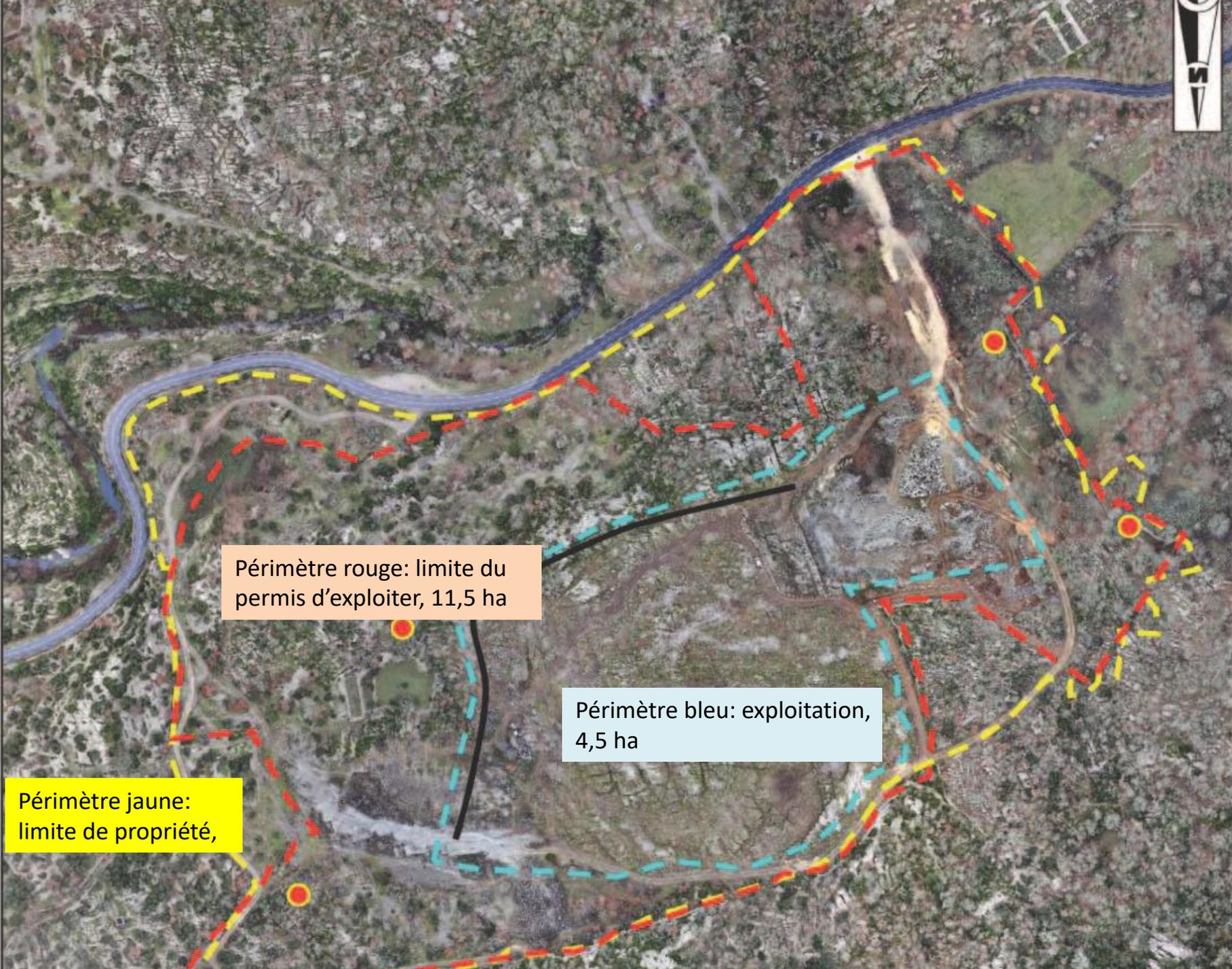
Le10 janvier 2024 à Grospierres

Ginés MARTINEZ

tél. 06 14 22 73 7/ gines.zenitram@gmail.com

Situation du projet

- L'exploitant d'une petite carrière de roches calcaires sur St Paul Le Jeune demande le renouvellement de l'autorisation d'exploiter
- Durant les 20 ans d'exploitation fonctionnement intermittent de la carrière et des volumes extraits très en dessous des limites du permis.
- Cependant la demande de renouvellement porte sur des tonnages très sensiblement supérieurs à l'activité antérieure
- Comme l'exploitant présentant cette demande comme une poursuite des pratiques antérieures:
- Pas d'opposition de la population, peu informée par ailleurs,
- Le Conseil municipal donne l'accord (consultatif)
- Les carrières sont des installations dites ICPE
- Les instructions des dossiers et les contrôles de ICPE sont menées par la DREAL**
- Une autorisation d'exploitation d'une ICPE se traduit par un arrêté préfectoral. La durée de validité de 20 ans est passée à 30 ans
- Une enquête publique fait partie de la procédure d'autorisation
- Enfin un dossier ICPE sous régime d'autorisation comporte des centaines, voire plusieurs milliers de pages de nature très technique . Peu ou pas accessible à la compréhension du public ou des élus d'une petite commune. Les exploitants font appel à des cabinets d'études spécialisés



Périmètre rouge: limite du permis d'exploiter, 11,5 ha

Périmètre bleu: exploitation, 4,5 ha

Périmètre jaune: limite de propriété,

Premières actions de Assoc Païolive

- Un mémoire rédigé dans le cadre de l'Enquête publique:
 - Nous et le public pas informés
 - Risques minimisés sur la faune et la flore
 - Nuisances et danger: trafic, bruit, tir de mines
 -
- En réponse le Commissaire Enquêteur balaye ces arguments , en indiquant notamment que AP et FRAPNA qui s'est jointe à l'action, n'ont relevé aucun dysfonctionnement sur l'exploitation durant 20 ans

L'association Païolive tire les leçons:

- Nécessité de mobiliser le public
- Explication aux élus que le dossier n'était pas une simple reconduction de l'existant
- Et enfin que les interventions de nos naturalistes gagneraient à être appuyées par des intervenants sciences et techniques physiques

La mobilisation du public et des élus de la commune

Réunion publique

Circulation. Dix à 20 camions de 20 tonnes par jour ouvrable.

Bruit. L'activité de concassage est extrêmement bruyante. Réalisée sans eau, comme ce serait le cas, elle produit beaucoup de **poussières**.

Tirs de mines. Alors qu'en 18 ans seulement 3 tirs avaient été effectués, ce sont jusqu'à 5 par an qui sont maintenant envisagés. A chaque fois c'est plus d'une tonne d'explosif qui doit être mise en œuvre dans la même journée. Il est à noter que le carrier n'a pas fait les mesures prescrites lors des tirs déjà effectués, ce qui aurait permis d'évaluer les effets propres au site sur les constructions et les cavités. Une nouvelle autorisation donnée sans ces mesures serait faite à l'aveuglette.

Réseaux souterrains. Le bassin de la Claysse comporte de nombreux réseaux karstiques, toujours en cours d'exploration. Ces réseaux communiquent entre eux comme l'a montré un événement récent de pollution. Or la carrière est encadrée par des réseaux qui seraient impactés par les tirs de mines et les pollutions éventuelles. La Combe de Blanc (ou ruisseau de Carle) où se trouve la carrière peut aussi être inondée lors d'épisodes cévenols.

Dolmens. Une étude d'archéologie préventive sera diligentée si l'autorisation était donnée, étant donné le risque que font peser sur ce patrimoine, déjà abîmé, les tirs de mines et les vibrations.

Flore et Faune. Des inventaires ont révélé la présence de nombreuses espèces caractéristiques de l'éco-complexe de Païolive et des Gras omises dans l'étude d'impact : mousses, plantes, coléoptères saproxyliques (cétoine bleue), reptiles et surtout chauve-souris (19 espèces identifiées)

Bilan économique mitigé. Seulement deux emplois durables sur le site. Risques pour l'activité touristique : grotte de la Cocalière mais aussi tourisme vert (sentier de randonnée affecté) et gîtes. Risque de dépréciation des actifs immobiliers pour le voisinage : en cas de transaction un notaire a l'obligation de mentionner la présence de la carrière, ce qui peut entraîner une dépréciation du bien. Pas de recettes pour la commune.

Dossier disponible sur
<https://www.bois-de-paiolive.org/web.php/78/fr/site/nos-points-de-vue?>

Menaces sur Sauvas, Chadouillet, Saint-Paul, Courry

Une enquête publique s'est déroulée discrètement à Saint-Paul-le-Jeune au mois d'octobre 2017. Elle concernait la demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière de roches massives à la Combe de Blanc.

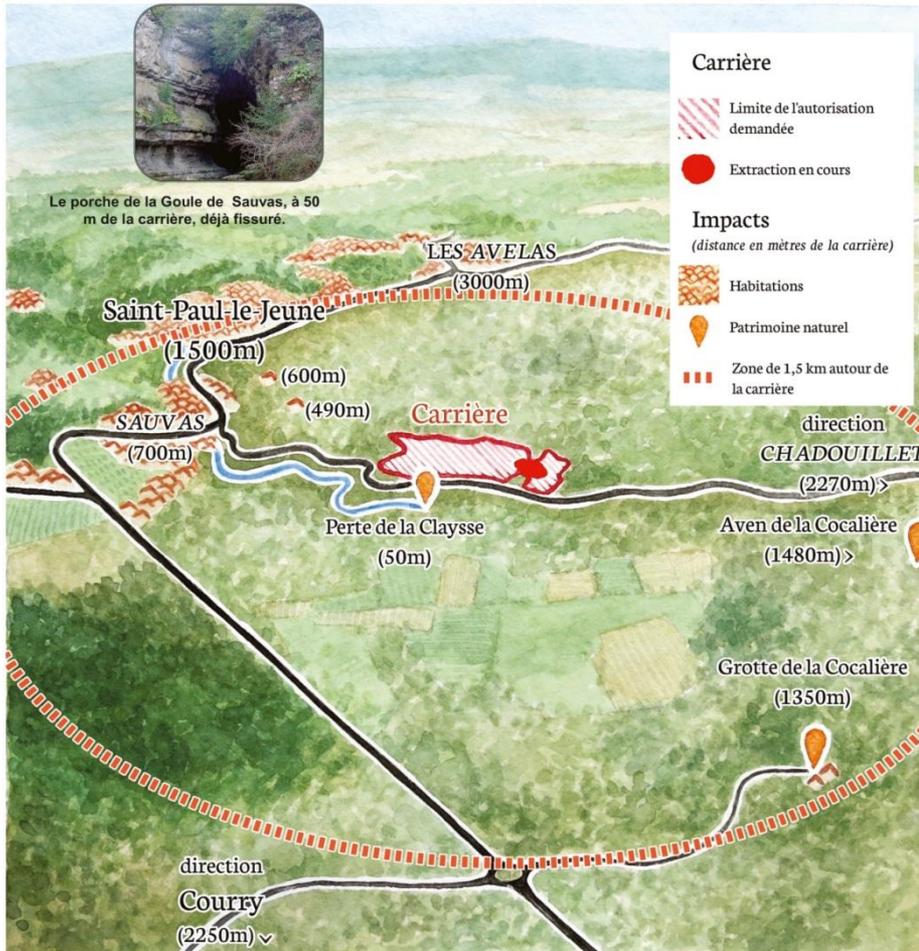
Une petite carrière fonctionne là depuis plus de vingt ans avec une faible production (2600 tonnes par an en moyenne sur 18 ans) sans générer de nuisances particulières. Mais le nouveau projet envisage une production beaucoup plus importante : 40 000 à 60 000 t/an, avec, pour la moitié, une activité de concassage. Cela engendrerait diverses nuisances : bruits, émissions de poussières, circulation de poids lourds, tirs de mines et nombreux risques pour l'environnement, en surface et sous terre.

L'Association Païolive et la Frapna-Ardèche ont attiré l'attention des autorités publiques sur les lacunes que présentait le dossier soumis à enquête publique. Aucune réponse sérieuse n'a été apportée aux questions posées. Il nous a donc semblé important d'informer les citoyens, qui sont en dernier ressort les garants de leur environnement. Le bassin de la Claysse, dans le synclinal de Saint-André de Cruzières est un site karstique d'intérêt national et ses réseaux souterrains sont aujourd'hui sous la menace de pollutions et de tirs de mines.

Même si les justifications économiques de cette ambition laissent interrogatif (marché saturé) il faut mesurer les effets d'une telle production sur l'environnement et les riverains (page 4).

RÉUNION PUBLIQUE
SAINT-PAUL-LE JEUNE
Médiathèque
Vendredi 16 mars à 19 h 00
avec naturalistes et spéléologues

La mobilisation du public et des élus de la commune



Nuisances qui vont apparaître



poids lourds



fissures



bruits



nuages de poussières



dolmens ébranlés

Espèces qui vont disparaître



Cétoine bleue



Magicienne dentelée



Lucane cerf-volant



Chauve-souris



FRAPNA

Association Paiolive
Mas de Montchamp
07230-Lablachère
paiolive@free.fr



association
PAIOLIVE

**Documentation-
sensibilisation,...**

La mobilisation du public et des élus de la commune

**Documentation-
sensibilisation,...**

Pétition adressée à Madame le Maire de Saint-Paul-le-Jeune, à Madame la Directrice du Parc National des Cévennes, à Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

Les soussignés, considérant :

- Que l'enquête publique concernant la demande d'autorisation présentée par l'entreprise Joffre d'exploiter une carrière de roches massives à la Combe de Blanc n'a pas permis une information des citoyens et des élus locaux.
- Qu'un malentendu a été entretenu puisque cette demande a été présentée comme devant seulement assurer la continuité d'une faible production alors qu'il s'agit d'autoriser une production 20 fois supérieure au niveau des années passées.

-.....

Action auprès de l'exploitant 1

- Courrier adressé à l'exploitant lui signifiant:
 - Qu'en l'état nous nous opposons au projet
 - Qu'au cours de l'instruction les APN, en l'occurrence Païolive et FRAPNA n'avaient pas été consulté en violation des recommandations prônées dans les guides
 - Enfin une demande de réunion d' «explication» despositions...

Action auprès de l'exploitant 1/

Réunion avec :

- l'Exploitant et son Cabinet conseil spécialisé dans les activités de permis d'exploitation des carrières
- La Grotte de la Cocalière donc les cavités se situent à moins de 1 km de la carrière
- La maire et une conseillère de la commune de St P L J
- Une délégation de membres de Païolive et de la FRAPNA

- Il en résulte des échanges sur

- Les Attentes de l'Association Païolive
- Attentes techniques et économiques de l'exploitant



Goule de Sauvas

Actions: recherches scientifiques et techniques

- Une phase de 3 mois :
- Recherche sur les techniques d'exploitation des carrières, des tirs de mines, ...
- Des échanges techniques entre Païolive, l'Exploitation et des Bureaux d'étude
- Elaboration d'un cahier d'attentes de préservation des environnements du site et des modifications en conséquence des dispositions de l'exploitation
-

Une heureuse conclusion

- Un arrêté modificatif d'exploitation intégrant les attentes et contributions de l'Association Païolive
- La constitution d'un comité local de suivi d'exploitation
- Une convention entre les parties
 - L'exploitant
 - la Commune,
 - La Grotte de la Cocalière,
 - L'Association Païolive qui pourra être suivie sur le site de la faune et la flore

